

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 08/11/2024 - B2024/060562 - 2012 B 05979 - 789 422 698 - HOLDING MAGGY
CLAUDE

HOLDING MAGGY CLAUDE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 986 580 Euros

SIEGE SOCIAL : 7 Impasse de la Baticoliere, 69450 - St Cyr au Mont d'Or

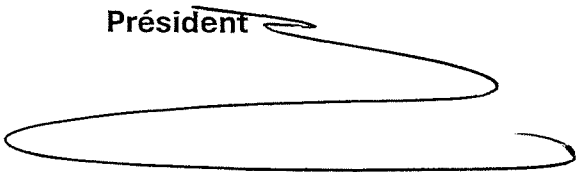
789 422 698 RCS LYON

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DOCUMENTS COMPTABLES CERTIFIES CONFORMES

Laurent ABITBOL

Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a small loop and ending with a long, sweeping horizontal stroke.

Durée de l'exercice en nombre de mois*	12	Durée de l'exercice précédent*	12
--	----	--------------------------------	----

PASSIF				Exercice N NET	1	Exercice N-1 NET	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	986 580	986 580	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126	8 551	8 551	
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131	)	132	56 375	56 375
	Report à nouveau			134	(309)	(52 222)	
	Résultat de l'exercice			136	246	51 912	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142	1 051 443	1 051 197	
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	2 327	600	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	)	172	3 528	3 528
	Comptes courants d'associés			173	14 470	14 470	
	Autres dettes			175		17 998	
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176	20 325	18 598		
Total général (I + II + III)			180	1 071 769	1 069 795		

REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023 1		Exercice N-1 clos le 31122022 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210			
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214			
		services*	intracommunautaires	217	218			
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires,)		222			
	Production immobilisée*		produits finis et en cours de production		224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240			
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	20 749		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244		
	Rémunérations du personnel*				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements*		(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39. 1-2° al.3 du CGI)		255	254		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	20 749	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(20 749)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	20 995			
	Produits exceptionnels		(IV)	290		600 387		
	Charges financières		(V)	294				
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	548 475	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices*				306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	246	51 912	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2					312	246	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		(VII)	318				
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989				
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992						
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
			Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	246	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....		310	dont imputés sur le résultat :			246	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370		372	

HOLDING MAGGY CLAUDE
Société par actions simplifiée au capital de 986.580 euros
Siège social : 7, Impasse de la Baticolière, 69450 SAINT-CYR AU MONT D'OR
789 422 698 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024

Le trente juin deux mil vingt quatre, à treize heures,

Les associés de la société dénommée « HOLDING MAGGY CLAUDE » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

L'Assemblée est présidée par monsieur Stéphane ABITBOL, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Laurent ABITBOL est désigné comme secrétaire.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des parts sociales soit 100% des actions ayant un droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer conformément aux dispositions de l'article 16-1 des statuts sociaux exigeant pour de tels décisions la réunion d'au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport de gestion du président,
- Le rapport spécial du président sur les conventions,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un gain de 246,00 euros.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité du gain de l'exercice s'élevant à 246,00 euros au compte « Report à Nouveau » ainsi porté à -63,00 euros.

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des deux exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

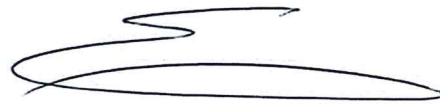
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à treize heures trente. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M. Stéphane ABITBOL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Abitbol', with a large loop at the end.

Le secrétaire
M. Laurent ABITBOL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Abitbol', with a large loop at the end.